

# Montréal Budget 2018

Budget de fonctionnement

Portrait fiscal de l'arrondissement  
Verdun





**Taux de taxation et tarification<sup>1</sup>****Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,6013
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5522
Immeubles non résidentiels	3,0545
Terrains vagues	1,2026

**Taxe pour travaux municipaux**

Île-des-Sœurs	0,0094
Terre ferme	0,0133

**Réserve financière de l'eau****Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,0867
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0595
Immeubles non résidentiels <sup>2</sup>	0,3034

**Tarifification de l'eau**

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 45 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,19 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.

**Réserve financière de la voirie****Taxe spéciale pour travaux de voirie**

Immeubles résidentiels	0,0033
Immeubles non résidentiels	0,0224

**Taxes d'arrondissement**

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	0,0709
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0385

**Tarifification des matières résiduelles**

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par établissement commercial.

<sup>1</sup> À moins d'avis contraire, tous les taux foncières sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

<sup>2</sup> En 2018, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.

# Verdun

## Répartition des valeurs foncières imposables et compensables

En millions de \$

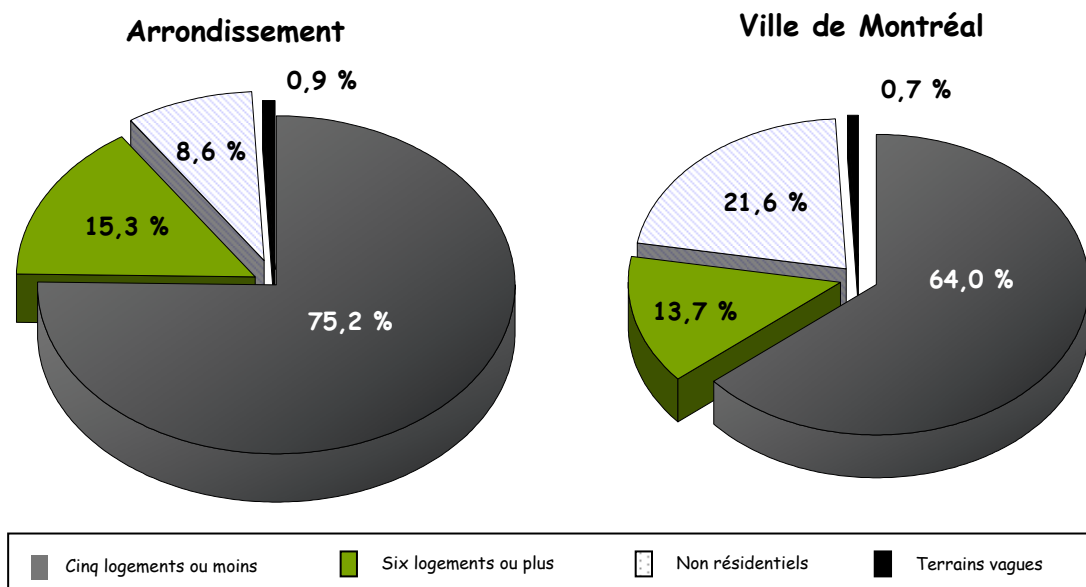
Catégories d'immeubles	Arrondissement		Ville de Montréal	
	Valeur ajustée 2017	Valeur ajustée 2018 <sup>1</sup>	Valeur ajustée 2017	Valeur ajustée 2018 <sup>1</sup>
Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	7 068,8	7 123,5	146 161,9	148 423,9
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	1 401,1	1 451,3	30 463,0	31 785,5
Immeubles non résidentiels	792,5	808,0	49 129,5	50 208,3
Terrains vagues	81,4	83,9	1 621,8	1 703,3
<b>Total — immeubles imposables et compensables<sup>2</sup></b>	<b>9 343,7</b>	<b>9 466,8</b>	<b>227 376,2</b>	<b>232 121,0</b>

<sup>1</sup> Valeur ajustée après étalement, sur 3 ans, de la variation des valeurs par rapport au rôle précédent. Il s'agit de la base d'imposition en 2018.

<sup>2</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal déposé le 14 septembre 2017.

### Proportion des valeurs ajustées 2018 par catégories d'immeubles



## Richesse foncière uniformisée

Catégories de valeurs	Valeur au rôle triennal 2017-2019 (\$)	%	Valeur pondérée (\$)
Immeubles imposables	9 570 639 147	100,0 %	9 570 639 147
Immeubles visés au 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208	0	100,0 %	0
Immeubles visés au 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 210	0	100,0 %	0
Immeubles du gouvernement du Québec et ses entreprises visés au 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 255	3 456 000	100,0 %	3 456 000
Immeubles du gouvernement du Canada et de ses entreprises	15 872 905	100,0 %	15 872 905
Réseau de la santé et des services sociaux	284 574 900	80,0 %	227 659 920
Cégeps et universités	3 530 300	80,0 %	2 824 240
Écoles primaires	55 699 700	65,0 %	36 204 805
Autres immeubles scolaires	108 112 500	65,0 %	70 273 125
<b>Total</b>			<b>9 926 930 142</b>
<b>Facteur comparatif</b>			<b>101,0 %</b>
<b>Richesse foncière uniformisée (L.R.Q., chapitre F-2.1)</b>			<b>10 026 199 443</b>

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal actualisé le 14 septembre 2017.

Montant maximal d'emprunt que votre arrondissement peut décréter,  
en 2018, en vertu de l'article 544 al.2 (2o) de la LCV est de :

(RFU x 0,25 %) : **25 065 499 \$**

## Complément d'information par catégorie

## Variation des charges fiscales entre 2017 et 2018

Variation de l'ensemble des charges	<b>2,4 %</b>	<b>3,3 %</b>
-------------------------------------	--------------	--------------

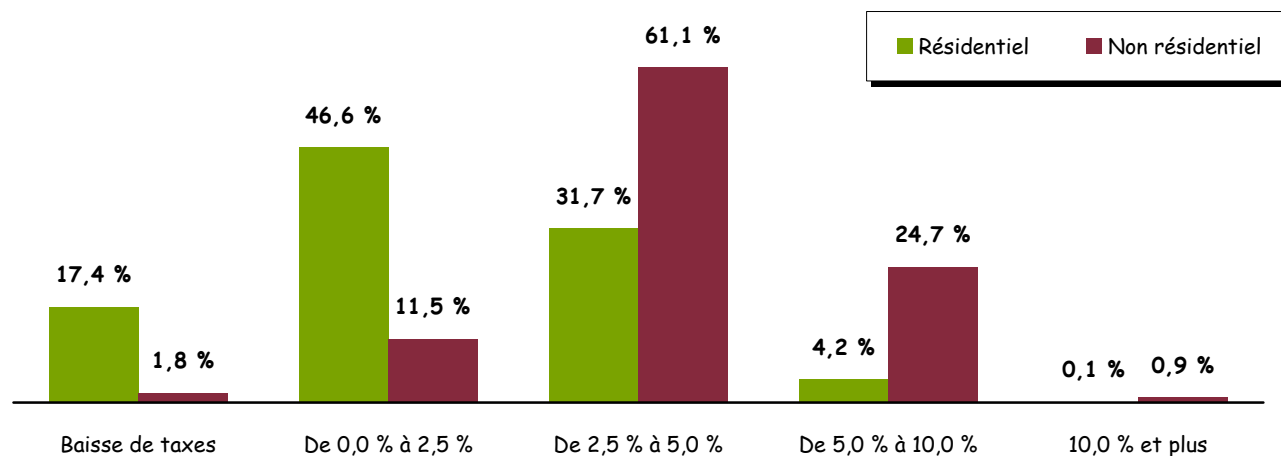
## Variation par catégories d'immeubles

	Résidentiel		Non résidentiel	
	Nombre d'immeubles	Variation moyenne	Nombre d'immeubles	Variation moyenne
1 logement (unifamilial) - Semi-commercial	2 564	2,6 %	415	4,0 %
1 logement (copropriété) - Commercial	8 813	1,2 %	169	2,7 %
2 à 3 logements - Industriel	2 937	2,7 %	18	2,7 %
4 à 5 logements - Institutionnel	1 117	3,1 %	82	5,3 %
6 logements ou plus	1 091	4,4 %		
Autres <sup>1</sup>	5 059	2,1 %		
	<b>21 581</b>		<b>684</b>	

<sup>1</sup> Comprend les terrains vagues et d'autres bâtiments secondaires.

## Variation par tranches

	Résidentiel		Non résidentiel	
	Nombre d'immeubles	Proportion	Nombre d'immeubles	Proportion
Baisse de taxes	3 769	17,4 %	12	1,8 %
De 0,0 % à 2,5 %	10 047	46,6 %	79	11,5 %
De 2,5 % à 5,0 %	6 847	31,7 %	418	61,1 %
De 5,0 % à 10,0 %	904	4,2 %	169	24,7 %
10,0 % et plus	14	0,1 %	6	0,9 %
	<b>21 581</b>		<b>684</b>	



## Variation du compte de taxes moyen

	Types d'immeubles		
	Unifamiliale	Condominium	2 à 5 logements
<b>Valeur moyenne ajustée (2018)</b>	624 229 \$	379 896 \$	485 062 \$
<b>Taxes 2017</b>	<b>5 217 \$</b>	<b>3 220 \$</b>	<b>4 042 \$</b>
<b>Taxes 2018</b>			
Taxe foncière, tarification <sup>1</sup> et autres taxes <sup>2</sup>	4 014 \$	2 443 \$	3 119 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau <sup>3</sup>	634 \$	386 \$	492 \$
Taxe relative à la voirie	21 \$	13 \$	16 \$
Taxe d'arrondissement relative aux services	443 \$	269 \$	344 \$
Taxe d'arrondissement relative aux investissements	240 \$	146 \$	187 \$
<b>Total</b>	<b>5 351 \$</b>	<b>3 257 \$</b>	<b>4 158 \$</b>
<b>Variation totale (\$ - %)</b>	<b>135 \$</b> <b>2,6 %</b>	<b>37 \$</b> <b>1,2 %</b>	<b>116 \$</b> <b>2,9 %</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux.

<sup>3</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification de l'eau par les valeurs foncières des immeubles concernés.

## Complément d'information par secteur

## Variation des charges fiscales entre 2017 et 2018

## Immeubles résidentiels

Variation de l'ensemble des charges

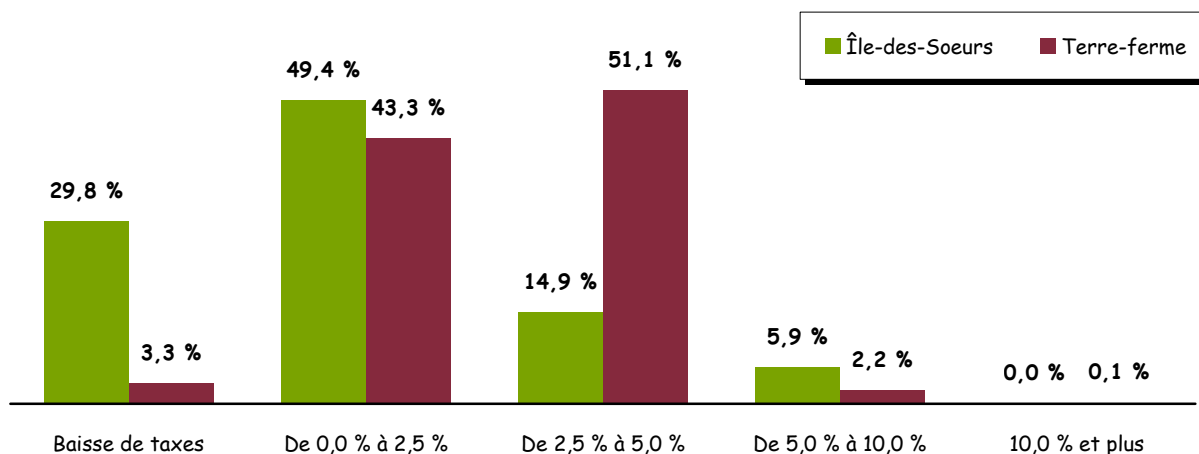
1,8 %

2,9 %

Variation par catégories d'immeubles	Île-des-Sœurs		Terre-ferme	
	Nombre d'immeubles	Variation moyenne	Nombre d'immeubles	Variation moyenne
1 logement (unifamilial)	1 159	2,6 %	1 405	2,6 %
1 logement (copropriété)	5 952	0,9 %	2 861	2,0 %
2 à 3 logements	0	0,0 %	2 937	2,7 %
4 à 5 logements	0	0,0 %	1 117	3,1 %
6 logements ou plus	2	5,0 %	1 089	4,1 %
Autres <sup>1</sup>	4 430	2,4 %	629	0,9 %
	<b>11 543</b>		<b>10 038</b>	

<sup>1</sup> Comprend les terrains vagues et d'autres bâtiments secondaires.

Variation par tranches	Île-des-Sœurs		Terre-ferme	
	Nombre d'immeubles	Proportion	Nombre d'immeubles	Proportion
Baisse de taxes	3 438	29,8 %	331	3,3 %
De 0,0 % à 2,5 %	5 706	49,4 %	4 341	43,3 %
De 2,5 % à 5,0 %	1 715	14,9 %	5 132	51,1 %
De 5,0 % à 10,0 %	683	5,9 %	221	2,2 %
10,0 % et plus	1	0,0 %	13	0,1 %
	<b>11 543</b>		<b>10 038</b>	





**Verdun**

## Complément d'information par secteur

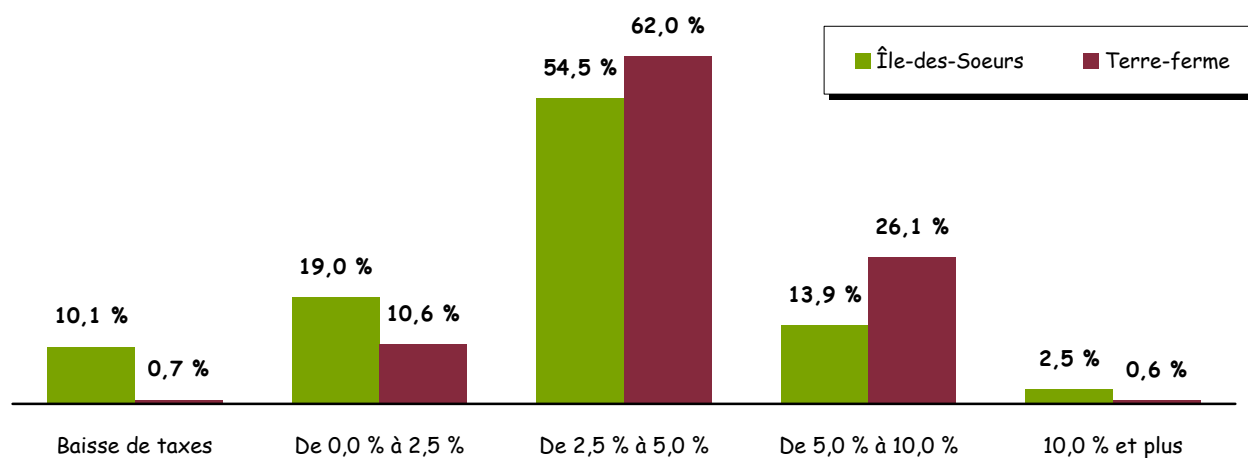
## Variation des charges fiscales entre 2017 et 2018

## Immeubles non résidentiels

Variation de l'ensemble des charges	<b>2,6 %</b>	<b>4,2 %</b>
-------------------------------------	--------------	--------------

Variation par catégories d'immeubles	Île-des-Sœurs		Terre-ferme	
	Nombre d'immeubles	Variation moyenne	Nombre d'immeubles	Variation moyenne
Semi-commercial	24	1,9 %	391	4,5 %
Commercial	41	2,5 %	128	3,2 %
Industriel	0	0,0 %	18	2,7 %
Institutionnel	14	5,8 %	68	5,3 %
	<b>79</b>		<b>605</b>	

Variation par tranches	Île-des-Sœurs		Terre-ferme	
	Nombre d'immeubles	Proportion	Nombre d'immeubles	Proportion
Baisse de taxes	8	10,1 %	4	0,7 %
De 0,0 % à 2,5 %	15	19,0 %	64	10,6 %
De 2,5 % à 5,0 %	43	54,5 %	375	62,0 %
De 5,0 % à 10,0 %	11	13,9 %	158	26,1 %
10,0 % et plus	2	2,5 %	4	0,6 %
	<b>79</b>		<b>605</b>	



**Verdun - Secteur Île-des-Sœurs**

## Variation du compte de taxes moyen

	Types d'immeubles		
	Unifamiliale	Condominium	2 à 5 logements
<b>Valeur moyenne ajustée (2018)</b>	880 405 \$	429 965 \$	n.a.
<b>Taxes 2017</b>	<b>7 357 \$</b>	<b>3 653 \$</b>	
<b>Taxes 2018</b>			
Taxe foncière, tarification <sup>1</sup> et autres taxes <sup>2</sup>	5 661 \$	2 765 \$	
Contribution à la réserve financière de l'eau <sup>3</sup>	894 \$	437 \$	
Taxe relative à la voirie	29 \$	14 \$	
Taxe d'arrondissement relative aux services	624 \$	305 \$	
Taxe d'arrondissement relative aux investissements	339 \$	166 \$	
	<b>7 547 \$</b>	<b>3 686 \$</b>	
<b>Variation totale</b>	<b>190 \$</b>	<b>33 \$</b>	
	<b>2,6 %</b>	<b>0,9 %</b>	

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux.

<sup>3</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification de l'eau par les valeurs foncières des immeubles concernés.

**Verdun - Secteur Terre-ferme**

## Variation du compte de taxes moyen

	Types d'immeubles		
	Unifamiliale	Condominium	2 à 5 logements
<b>Valeur moyenne ajustée (2018)</b>	412 907 \$	275 733 \$	485 062 \$
<b>Taxes 2017</b>	<b>3 451 \$</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>4 042 \$</b>
<b>Taxes 2018</b>			
Taxe foncière, tarification <sup>1</sup> et autres taxes <sup>2</sup>	2 655 \$	1 773 \$	3 119 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau <sup>3</sup>	419 \$	280 \$	492 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	9 \$	16 \$
Taxe d'arrondissement relative aux services	293 \$	195 \$	344 \$
Taxe d'arrondissement relative aux investissements	159 \$	106 \$	187 \$
	<b>3 540 \$</b>	<b>2 364 \$</b>	<b>4 158 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>89 \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>116 \$</b>
	<b>2,6 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,9 %</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux.

<sup>3</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification de l'eau par les valeurs foncières des immeubles concernés.